

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 16 février 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes

NOR : JUSF2305538A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse des Alpes-Maritimes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté du 15 février 2023 relatif au tirage au sort des représentants du personnel au sein du comité social d'administration de la direction territoriale de la jeunesse des Alpes Maritimes.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes les personnes suivantes :

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Madame Fanny DECHAUME
Madame Violaine SIRSI

Suppléants : Monsieur Karim BOUHADDANE
Monsieur Didier PORAS

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Adlen HAMLILI
Monsieur Ahmed BENTAFAT
Monsieur Ziad NEGAZZOU

Suppléants : Madame Lauraline SAMSOEN
Madame Gaëtane DAVID
Madame Asma GACEM

Pour les sièges attribués suite au tirage au sort du 15 février 2023 :

Titulaire : Madame Valérie DAL-MINA-BUZY

Suppléant : Madame Anne LENOBLE

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse des Alpes-Maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 février 2023

**La directrice territoriale de la PJJ
des Alpes-Maritimes**

Natacha HIMELFARB
Directrice Territoriale
de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
des Alpes-Maritimes

